

Questions – interview sur la démarche de certification ECO-BOIS

La certification de la démarche SSD est désormais obligatoire pour la production et vente de broyats d'emballages en bois qui alimentent les chaudières et installations de combustion classées ICPE 2910-A.

Nous avons interrogé CMR Recyclage, une des premières entreprises certifiées selon le référentiel Eco-Bois SSD Bois/01, ainsi que Ecocert Environnement, l'organisme de certification conventionné avec Eco-Bois qui l'a audité.

Pour quelles raisons CMR Recyclage a souhaité être certifié selon le référentiel Eco-Bois SSD Bois/01 ?

Depuis le 15 octobre 2014, les clients consommateurs classés 2910-A demandent des justificatifs pour utiliser notre produit. Il était donc nécessaire de s'engager dans cette démarche de certification.

Comment s'est passée la phase de mise en œuvre du référentiel sur votre site ?

Monsieur CHAILLAN, le directeur général a fait de cette démarche une priorité.

La phase de mise en œuvre a été faite de manière méthodique. La démarche n'est pas « nouvelle » compte tenu de notre expérience du monde du recyclage. Nous l'avons vécu comme une amélioration du système de management existant, sans en changer les bases. L'opératrice QSE qui s'occupe des agréments (VHU,..) et certifications (ISO 14001) du site a suivi avec attention ce dossier. Il a fallu 2 semaines à l'équipe pour se mettre en adéquation des nouvelles contraintes et adapter les procédures, notamment à partir notamment du le Kit outil et des fiches proposés par Eco-Bois. ECOCERT Environnement a ensuite réalisé un audit dans les meilleurs délais.

Est-ce que cela a été facile d'être certifié ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

La mise en adéquation du système de management a été réalisée sans obstacles, nous avons l'habitude de nous adapter aux modifications fréquentes des référentiels de nos différents agréments.

La notion de qualité a été plus problématique et a demandé 2 mois d'analyse de notre fonctionnement afin de lever la non-conformité liée à nos résultats d'échantillons. Les contrôles sont importants pour éviter toute contamination par un fragment de bois B ou de bois potentiellement pollué par des substances chimiques. Nous avons dû ajouter des démarches complémentaires aux procédures existantes, tels qu'un renforcement des critères de tri et de contrôle visuel, et la formation du personnel, afin de nous prémunir de ce problème qui pourrait contaminer tout un lot.

Est-ce que cette certification a eu des retombées positives pour CMR Recyclage ?

Nous sommes certifiés depuis Août, période durant laquelle les chaudières ne tournent pas à plein régime ! Nous pourrions avoir une approche plus concrète du changement apporté à notre structure d'ici quelques temps.

D'autre part, en obtenant la certification selon le référentiel SSD Bois/01, nous préparons l'avenir. Nous pourrions nous adapter si la SSD devient obligatoire pour d'autres filières.

Du côté d'ECOCERT Environnement, comment avez-vous vécu cette première expérience ?

Ce référentiel permet à l'entreprise de faire un point sur la réglementation applicable aux activités du site, ainsi que de poser les bonnes questions en termes d'organisation de son site et de formation de ses salariés.

Avez-vous des conseils pour les sociétés qui souhaitent être certifiées ?

Plusieurs conseils peuvent être formulés pour optimiser cette démarche de certification :

- Il est nécessaire d'obtenir un engagement fort de la direction dans le projet et impliquer le personnel concerné.
- Si l'entreprise possède d'autres certificats, il est préférable de construire un système intégré ECOBOIS/autres systèmes de management pour plus de simplicité.
- L'entreprise doit avoir les idées « claires » sur l'organisation physique du site et prévoir des surfaces de travail et de stockages suffisamment grandes et adaptées au tonnage réalisé.
- L'entreprise doit réaliser des outils « simples » mais fonctionnels et acceptés de tous. Les rôles et responsabilités de chacun dans le projet mais également dans le fonctionnement du système mis en place doivent être connus de tous.
- Il faut penser à inclure dès le départ la sous-traitance (s'il y en a) dans le projet.
- L'entreprise doit réaliser assez rapidement des analyses des lots afin de qualifier la production au plus tôt et vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre.
- L'équipe doit prendre du recul et essayer de réaliser « un tour complet » de la roue de l'amélioration continue (PDCA), aller jusqu'au bout de la démarche et réaliser la revue de direction avant l'audit de certification.

Pour plus d'informations : cyrille.martin@federec.com